

**Publication du projet de loi
Biodiversité repoussé !!**

**Lecture au Sénat cet
automne.**



**Ségolène Royal fait des
annonces largement
insuffisantes.**

**L'Unsa veut que les statuts
d'emplois correspondent aux
niveaux d'emploi des agents.**

**Encore une demande
d'arbitrage sur le NES !!**

**L'Unsa rappelle à la Ministre
que les missions de police
judiciaire sont
prépondérantes.**

AGENCE FRANCAISE POUR LA BIODIVERSITE - RENCONTRE AVEC SEGOLENE ROYAL -

Lors des interventions de l'intersyndicale « statutaire », nous avons demandé au nouveau Directeur général de l'Alimentation du Logement et de la Nature (DGALN) de bien vouloir dire à la Ministre que nous voulons la rencontrer pour lui faire part de nos revendications statutaires.

Jeudi 25 juin, l'Unsa-Ecologie a rencontré la Ministre pour répondre à son invitation. Le sujet était large puisqu'il s'agissait du chantier qui nous anime tous cette année : l'AFB. Ségolène Royal était accompagnée du Secrétaire général, de son Conseiller social et du DGALN.

La Ministre à ouvert la réunion en évoquant l'actualité de ce dossier. Elle nous annonce que la première lecture au Sénat aura lieu le 28 septembre.

Un premier décalage dans la mise en place de cette agence : elle nous précise que la loi sera publiée certainement au printemps 2016 (*ndlr : et non plus début 2016 !!*) et que les décrets de constitution de l'AFB seraient publiés au 2ème semestre 2016.

L'équipe de préfiguration est renforcée par la présence d'un « préfigurateur social » chargé d'établir une convention avec les O.S. et de mettre en place des échanges sur des sujets que la ministre a notamment évoqués : le quasi statut des contractuels, l'amélioration du statut des fonctionnaires (passage de 150 ATE en TE – intégration des TE dans le NES). La Ministre nous précise qu'elle a adressé un courrier à Matignon pour obtenir un arbitrage sur la fusion ou pas avec le Corps des Techniciens du MAAF.

Ensuite, Ségolène Royal évoque le calendrier prévu de publication du quasi statut :

La saisine de la Fonction publique et du Budget auront lieu cet été. Cet automne sera consacré au passage devant les CT des Etablissements et du Ministère pour une publication début 2016. (*ndlr : elle n'a pas évoqué de passage devant le Conseil d'Etat !?*). Parallèlement, la modification du Décret liste permettant à certains EPA d'embaucher des contractuels pour certains emplois sera aussi publié.

Une réunion de travail sur le quasi statut est arrêtée avec le Secrétaire général pour le 8 juillet. Il semblerait que le Secrétaire général veuille que ce soit la dernière.

Intervention de l'Unsa-Ecologie :

Nous avons tenu à orienter notre intervention sur les aspects statutaires des ATE et des TE et la défense des missions de police judiciaire de l'eau et de la biodiversité.

Sur le premier point, nous avons rappelé à la Ministre que nous arrivons au mois de juillet et que le chantier visant à améliorer (*terme utilisée par elle*) les statuts des fonctionnaires n'était pas encore ouvert.

+ revendicatif l'Unsa!

Il serait donc nécessaire d'ouvrir ce chantier rapidement afin que la publication des textes aient lieu simultanément au décret du quasi statut.

Nous lui avons rappelé que les métiers des agents concernés ne correspondaient plus aux niveaux statutaires actuels. Les fonctions exercées désormais par les Inspecteurs de l'Environnement ne sont pas du niveau de la catégorie C. Les actes de police judiciaire (perquisition, audition en présence d'avocats..) relèvent du niveau de la catégorie B. nous avons souligné qu'aucun agent de Corps de police qui assure ces missions ne relève de la cette catégorie. Ce n'est donc pas la transformation de 150 postes de C en B que nous voulons mais la transformation de l'ensemble des postes de C en B.



Ensuite, nous lui avons expliqué qu'un certain nombre de postes aujourd'hui occupés par des catégories B sont d'un niveau de catégorie A. Ce constat a été partagé par le Directeur de l'eau et de la biodiversité lors d'une réunion en juillet 2013. Ces décalages doivent donc être corrigés.

Enfin, nous avons précisé que beaucoup de collègues de l'Onema craignent la disparition de leurs missions de police judiciaire et nous avons insisté sur le fait que l'Unsa veut une police judiciaire de l'environnement forte avec les moyens nécessaires pour faire appliquer les règles qu'elle décide de mettre en place.



Libres ensemble

LA MARQUE AUTONOME

Après une heure de présence au cours de laquelle elle a présenté les différents points de son dossier et a écouté les Organisations syndicales présentes, la Ministre n'a répondu que très partiellement à nos interrogations. Elle a laissé la parole à ses représentants.

Aux questions posées, le Secrétaire général n'a pas voulu répondre. Il a préféré attendre la réunion du 8 juillet pour répondre aux questions !!!



POURQUOI ADHERER A L'UNSA-ECOLOGIE ?

L'UNSA-Ecologie a pour objectif la défense de l'ensemble des personnels des établissements publics, qu'ils soient contractuels ou fonctionnaires en dénonçant les dérives de l'Administration vis-à-vis des droits des agents. L'UNSA-Ecologie milite pour la mise en place d'un Corps de l'Environnement intégrant une véritable Police de l'environnement et valorisant ses missions techniques d'intérêt patrimonial.

Pour cette raison, notre OS est présente dans divers groupes de travail, comme par exemple le groupe de travail sur la pénibilité ou sur le marché habillement. L'UNSA est force de propositions. Il n'est pas question de laisser l'administration décider seule de notre avenir.



APPEL A COTISATION — Tous ensemble plus forts !!!

Cotisation UNSA-Ecologie : 0,34 Euro x INM au 1er janvier 2015

(à savoir : 66,6% déductible des impôts)



Le bulletin de cotisation pour les nouveaux adhérents se trouve sur : www.unsa-ecologie.fr